

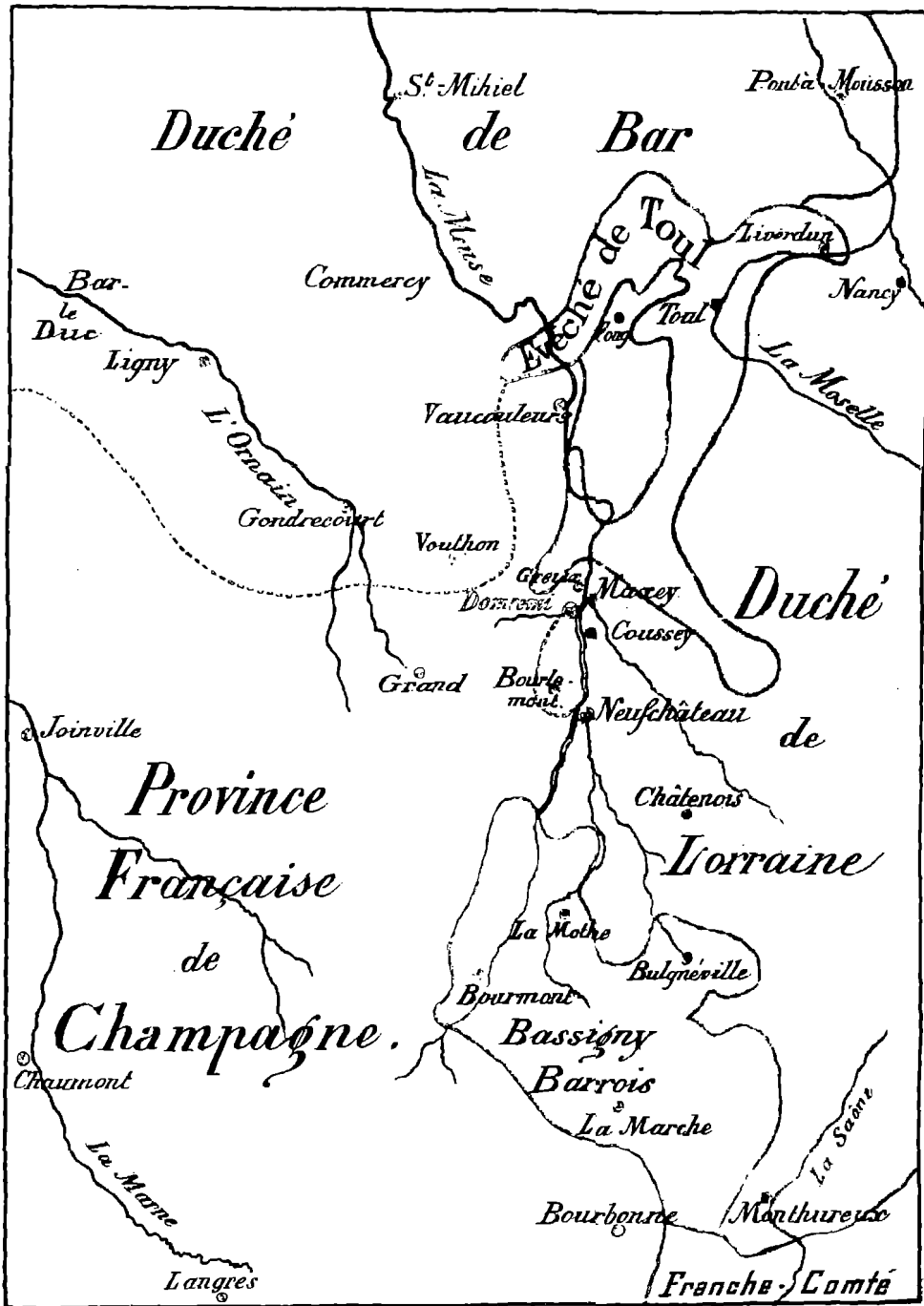
# Le pays de Jeanne d'Arc

P. de Boureulle

- article extrait du Bulletin de la société philomatique vosgienne.  
(15<sup>e</sup> année - 1889-1890)

# LE PAYS DE JEANNE D'ARC

*d'après les documents authentiques du XV<sup>e</sup> Siècle.*



# LE PAYS DE JEANNE D'ARC

---

« A l'extrême frontière de la France et de l'Empire, une  
« étroite langue de terre, appartenant à la Champagne, s'en-  
« fonçait et se perdait, pour ainsi dire, entre le duché de  
« Bar, l'évêché de Toul et le duché de Lorraine. Les habi-  
« tants de ce petit canton riverain de la Meuse, qui ne ren-  
« fermait d'autre ville fermée que Vaucouleurs, avaient été  
« constamment attachés au parti français. Le voisinage de  
« l'étranger, de la terre d'Empire, redoublait en eux la vi-  
« vacité du sentiment national, comme il arrive presque  
« toujours chez les populations des frontières : on ne se  
« sent, on ne se connaît soi-même que par l'opposition avec  
« ce qui n'est pas soi. »

Voilà en quels termes Henri Martin commençait, il y a un peu plus de quarante ans, son récit de la vie de Jeanne d'Arc. Depuis lors, une succession de découvertes effectuées dans les riches collections de nos archives nationales a confirmé avec une remarquable précision de détails l'exactitude de son point de départ; et aujourd'hui, c'est l'intérêt de ces détails que je me propose de faire ressortir dans les pages suivantes <sup>(1)</sup>. A vrai dire, ils achèvent de mettre à néant les efforts des Lorrains qui, par excès de patriotisme

(1) De ces publications plus ou moins récentes, la plus importante, et celle qui me sert ici de principal guide, consiste en un volume de plus de 700 pages intitulé : *Jeanne d'Arc à Domremy*, par Siméon Luce, membre de l'Institut. (1886). Il contient une riche collection de pièces justificatives, dont un grand nombre ne se trouvent pas dans celle de Quicherat.

provincial, ont combattu depuis des siècles pour la légende de « la bonne Lorraine; » mais les derniers amis de cette fiction, — s'il en existe encore parmi nous, — se décideront enfin, j'espère, à répudier un contre-sens moral qui faisait naître en pays étranger la plus française de toutes les Françaises, l'incarnation la plus vivante de l'âme de la France de son temps.

I. — LA CHATELLENIE ROYALE DE VAUCOULEURS. — LE DUCHÉ DE BAR ET SES DÉPENDANCES. — L'ÉVÊCHÉ DE TOUL. — LE VILLAGE DE DOMREMY.

J'appelle tout d'abord l'attention de nos lecteurs sur le croquis géographique ci-joint : il représente le *Pays de Jeanne d'Arc*, tel que l'avait découpé le régime féodal des temps antérieurs; il offre des échantillons de toutes les bizarreries que ce régime avait su réaliser. — Je leur signalerai en premier lieu cet appendice de territoire français qui se dresse vers le Nord, en forme de langue, et dont l'attache se trouve resserrée entre un angle du duché de Bar et une pointe aigüe de l'évêché de Toul. Cette langue de terre champenoise s'appelle la *châtellenie royale de Vaucouleurs*. La juridiction du châtelain, ou « capitaine, » s'étend quelque peu au sud de l'étranglement : car c'est d'elle que dépend le village de Domremy ou, pour mieux dire, la partie de ce village où se trouve le logis de la famille d'Arc, — attendu que l'autre partie dépend d'une enclave barroise sur laquelle j'aurai à m'expliquer tout à l'heure.

Voici par quel détail M. Siméon Luce constate, avec pièces à l'appui, que la châtellenie de Vaucouleurs était devenue possession royale dès l'époque de l'avènement de la

dynastie de Valois. Antérieurement, dit-il, « ce territoire appartenait à une branche cadette de l'illustre famille champenoise de Joinville. Le 15 août 1335, Jean de Joinville, seigneur de Vaucouleurs <sup>(1)</sup>, conclut un arrangement avec Philippe VI de Valois, en vertu duquel il céda cette châellenie au roi de France en échange de Méry-sur-Seine, de divers droits sur la propriété de Vertus, de la seigneurie de Lachy et de quatre vignobles situés à Bar-sur-Seine. » L'auteur ajoute dans une note, qu'à dater de cet échange « Vaucouleurs devint une des six châellenies du bailliage de Chaumont. »

A l'exception d'une étroite bande de terre lorraine (au Nord-Est), la région supérieure de mon croquis est entièrement occupée par le *duché de Bar*. Ce duché est traversé par le cours de la Meuse, qui le divise en *Barrois mouvant* et en *Barrois non-mouvant*, — distinction féodale dont la signification est celle-ci : la portion située à l'Occident du fleuve est soumise à la suzeraineté du roi de France, tandis que sa contre partie, aussi bien que le duché de Lorraine, doit reconnaître l'empereur d'Allemagne pour suzerain <sup>(2)</sup>.

Le second de ces deux cas s'applique en même temps à l'*Evêché de Toul*, c'est-à-dire à cet assemblage bizarre de fiefs, dont les contours réunis semblent former ici le profil d'un oiseau de proie, les ailes à demi déployées, le bec crochu paraissant menacer Nancy... Remarquons aussi, en arrière de cet oiseau toulouais, une enclave lorraine sur laquelle s'élève le château de Foug, bien que, par une autre anoma-

(1) Ce Jean de Joinville était un petit-cousin de son homonyme du temps de Saint-Louis. Nous savons déjà que le bon sénéchal était mort octogénaire vers l'an 1310.

(2) Cette distinction date de l'an 1302, époque où Henri III, comte de Bar, s'étant allié aux Anglais contre le roi de France, fut battu et fait prisonnier par une troupe française. Il ne put obtenir sa liberté qu'à la condition de faire hommage à Philippe-le-Bel de tout ce qu'il possédait sur la rive gauche de la Meuse.

lie, ce château soit la propriété d'un duc de Bar; et restons provisoirement sur la rive gauche de la Meuse pour y reconnaître deux enclaves qui dépendent de ce même souverain.

C'est d'abord la *seigneurie de Bourlemont*, dont le duc de Bar est le suzerain immédiat sous la réserve des droits du roi de France; c'est ensuite le *Bassigny Barrois*, annexe beaucoup plus considérable, qui appartient directement au même duc, quoique séparée de la portion principale de ses états par une large bande de territoire champenois. Cette importante annexe s'étend au Sud-Ouest du duché de Lorraine, entre la Haute-Meuse et la Haute-Saône ; elle touche à la Franche-Comté et provient, de même que celle-ci, d'un démembrement de l'ancienne Bourgogne cisjurane. Pour expliquer par suite de quelles alliances de familles elle est devenue barroise, il faudrait rappeler des événements dont nous n'avons que faire ici <sup>(1)</sup>.

Quant à l'îlot de Bourlemont, que le cours de la Meuse seul sépare du territoire de la ville lorraine de Neufchâteau, il s'impose plus spécialement à notre attention : car c'est celui qui, par son contour allongé vers le Nord, englobe la portion Sud du village de Domremy. Cette portion n'est séparée de l'autre que par un ruisseau, qui coule de l'Ouest à l'Est et qui se jette dans la Meuse à quelques pas en amont de l'église commune. Ce quartier méridional, « comprenant une maison forte située dans une île de la Meuse, et une trentaine de chaumières, » compose un petit fief qui dépend de la seigneurie de Bourlemont et relève de la châteltenie barroise de Gondrecourt.

(1) Pourtant, dans cette suite d'alliances, il en est une dont la date mérite une mention : c'est celle en vertu de laquelle un seigneur de la maison de Montbéliard était devenu, vers l'an 1306, le chef de la dynastie de comtes ou ducs de Bar dont l'extinction nous occupera dans la suite de cette étude.

A l'époque où nous voici (1410-20), la seigneurie de Bourlemont est devenue l'héritage d'une dame qui se nomme *Jeanne de Joinville*, et qui descend du vénéré sénéchal de ce nom. Elle a pour mari « un des plus puissants seigneurs de Lorraine, Henri d'Ogéviller, alors bailli de Vosge et maître d'hôtel de Charles II. » En vertu d'un arrangement consenti entre les suzerains intéressés, l'exercice de certains droits ou privilèges de cette héritière de Bourlemont s'étend jusque sur la partie Nord du village de Domremy, et même jusqu'à celui de Greux, qui en est tout voisin dans la direction de Vaucouleurs. Par suite, il existe des relations continuelles entre le manoir de la dame d'Ogéviller-Joinville et les habitants de ces deux localités <sup>(1)</sup>.

Après avoir noté cette intéressante circonstance, sur laquelle nous reviendrons en temps opportun, descendons le cours de la Meuse pour trouver sur ses bords, à quelques lieues au delà de Vaucouleurs, le château d'un autre vassal des ducs de Bar : celui du trop fameux Robert de Sarrebruck, *damoiseau de Commercy*. Dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, un comte de Sarrebruck, feudataire de l'Empire, avait épousé l'héritière de Simon de Broyes, seigneur de ce fief meusien; de leur union était né un fils unique, nommé Jean; de ce Jean de Sarrebruck étaient nés deux fils; et tandis que l'aîné gardait pour lui le comté allemand de leurs ancêtres du côté paternel, le second était venu s'établir sur celui qui provenait de leur aïeule de Broyes. C'était celui-ci qui tout d'abord s'y était paré du titre poétique de « Damoiseil » ; et enfin, c'est son arrière-petit-fils Robert qui représente à Commercy la

(1)Selon toute apparence, la convention dont il s'agit était du genre de celles qui créaient en divers lieux des « co-seigneurs » ou « seigneurs en partie ». Dans l'espèce, le châtelain de Vaucouleurs n'en conservait pas moins son pouvoir politique sur Greux et sur la partie Nord de Domremy.

branche cadette de la maison de Sarrebruck au temps dont nous nous occupons. Malheureusement pour les populations de la contrée, ce paladin s'applique à mériter — comme jadis certain duc de Normandie — le surnom de *Robert-le-Diable*. Son passe-temps favori est de courir les champs, — tantôt en Barrois, tantôt en Lorraine, tantôt sur les terres de l'évêché de Toul, tantôt sur celles de la châtellenie de Vaucouleurs, — détroussant les voyageurs, enlevant les femmes, pillant les denrées du pauvre paysan; bref, se faisant maudire par toute la contrée dont nous avons l'image sous les yeux <sup>(1)</sup>.

Après cet aperçu de la situation territoriale du duché de Bar, il semblerait naturel de parler du souverain qui présidait alors à ses destinées; mais une considération d'ordre chronologique me détourne momentanément de cette partie essentielle de mon sujet. Je remonte le cours de la Meuse pour venir trouver, sur sa rive droite, notre cité vosgienne de Neufchâteau.

(1)Voici l'instant de reproduire, pour nos lecteurs déodatien, les lignes suivantes de M. Siméon Luce (chapitre III, page LXIV) :

« Ces habitudes de brigandage étaient entretenues par les guerres privées dont la noblesse lorraine n'avait pas cessé de faire son passe-temps de prédilection. Le 6 juillet 1419, le village de Maxey, situé de l'autre côté de la Meuse, en face de Domremy, fut le théâtre d'un combat qui dut avoir du retentissement dans le lieu natal de Jeanne, alors âgée de sept ans. Ce combat s'était livré entre Robert de Saarbruck, damoiseau de Commercy, et une troupe d'hommes d'armes à la solde des deux frères Didier et Durand, de Saint-Dié; ces derniers avaient déclaré la guerre au damoiseau et à Marie de Chateaufvillain, sa mère, parce qu'ils ne pouvaient obtenir réparation de dommages que leur avait jadis portés feu Amé de Saarbruck, époux de Marie et père de Robert. Le damoiseau remporta la victoire, et fit prisonniers trente-trois des hommes d'armes enrôlés par les frères de Saint-Dié...»

Dans ce passage, l'expression de « frères » me paraît devoir être entendue dans le sens religieux; s'agissait-il, en cette occurrence, de deux membres de *l'illustre Chapitre* ?

II. — LA VILLE DE NEUFCHATEAU ET LE DUC CHARLES II DE LORRAINE. — LA ROUTE DE NEUFCHATEAU A VAUCOULEURS PAR DOMREMY.

L'an dernier, à propos du pèlerinage accompli par Joinville à Saint-Nicolas-du-Port <sup>(1)</sup>, j'ai dit par quelles aventures imparfaitement expliquées les ducs de Lorraine, grands-feudataires de l'Empire germanique, se sont vus, à dater de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, soumis à la suzeraineté des comtes de Champagne pour le territoire de Neufchâteau. Cette anomalie devait être de longue durée ; elle survécut aux événements qui, sous le règne de Philippe-le-Bel, déterminèrent la réunion du comté de Champagne à la couronne de France. De là résulta que les Valois, à leur tour, héritèrent du droit de suzeraineté dont il s'agit, et que la bourgeoisie de Neufchâteau se trouva dès lors autorisée par les coutumes féodales à demander justice au roi de France lorsqu'elle aurait à se plaindre des agissements du duc de Lorraine, son souverain immédiat.

Vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, ce fut un conflit de ce genre qui troubla les derniers jours du règne de Jean I<sup>er</sup>, père de Charles II. « Les bourgeois de Neufchâteau, dit Dom Calmet, « se plaignoient qu'au préjudice de leurs privilèges et des « droits de la Justice du Roy, devant laquelle seule ils de- « voient répondre, sans qu'on pût les traduire ailleurs, le « Duc de Lorraine les faisoit arrêter, les faisoit maltraiter « par ses officiers. Ils disoient de plus que le Duc avoit fait « de son Château une espèce de Citadelle, qui tenoit en « bride la ville de Neufchâteau... Quelqu'affection que le

(1) Bulletin de la *Société philomatique vosgienne*, 1888-89.

« Roy portât au Duc Jean, ces discours ne laissèrent pas  
« de répandre quelques nuages dans son esprit et dans  
« celui de ses ministres. Le Duc eut sur cela de longues  
« discussions . . . Ces brouilleries continuèrent dans les  
« années suivantes, et encore sous le règne du Duc Char-  
« les II. »

Tel était en 1389, pour Jean I<sup>er</sup>, le motif qui l'avait obligé à faire le voyage de Paris. Le roi Charles VI, sur les réclamations instantes des Néocastriens, avait fait occuper leur ville par une garnison française et ordonné que le duc fût assigné devant le parlement du royaume. Pendant que le parlement examinait les pièces du procès, le duc Jean succomba à une maladie inconnue; son entourage s'imagina qu'il avait été empoisonné par un des délégués de la partie adverse, et le bruit s'en répandit aussitôt en Lorraine, où il ne pouvait qu'accroître l'irritation de la famille ducale de Nancy.

Dès ce moment, d'après ce que nous dit encore Dom Calmet, le nouveau duc « commença à se signaler par la rigou-  
« reuse justice qu'il exerça contre ceux de Neufchâteau. ..  
« Il en fit pendre plusieurs au gibet et aux toits des mai-  
« sons; d'autres furent tuez à coup d'épée, d'autres brûlez,  
« d'autres condamnez à une prison perpétuelle; on rasa les  
« maisons de quelques-uns, et on défendit de les rebâtir ja-  
« mais. Le Duc avait même résolu de brûler la Ville ; mais,  
« vaincu par les prières des gens de son Conseil, il voulut  
« bien pardonner à la Ville et à ce qu'il restoit de Bourgeois,  
« à condition qu'ils payeroient à perpétuité, par manière de  
« rançon, une grosse somme d'argent, et qu'ils dresseroient  
« au milieu de leur place une grande croix, devant laquelle,  
« le 22 septembre, ils mettraient une cuve d'eau, mélangée  
« de sang, dans laquelle chacun mettroit publiquement la

« tête et le bras, et y laisseroit sa taille et son tribut <sup>(1)</sup>. »

Après cette narration, qu'il n'accompagne d'aucune appréciation personnelle, notre historien se dispense de suivre l'affaire jusqu'à son dénouement, et c'est à Juvénal des Ursins qu'il nous faut recourir pour en être avisés. Il va sans dire que « ce qui restoit de Bourgeois » à Neufchâteau s'était hâté de faire parvenir au roi des doléances de plus en plus vives. Le duc Charles, mandé à Paris, crut pouvoir braver le malheureux Charles VI, alors devenu fou. Mais la cause des Néocastriens n'en triompha pas moins dans l'enceinte du parlement : un arrêt de 1412, condamnant l'odieux despote à réparer autant que possible le mal qu'il avait fait, déclara en outre le territoire de Neufchâteau réuni à la province de Champagne, et le duc Charles, banni de France pour félonie <sup>(2)</sup>.

A dire vrai, cet arrêt du parlement de Paris, dans l'état d'anarchie qui désolait alors la France, était plus facile à prononcer qu'à exécuter. Le duc Charles, comptant sur le crédit de son ami Jean-sans-Peur, se présenta hardiment à la cour de France pour faire annuler l'arrêt; mais ce fut en vain, et dans un de ces instants où l'esprit du roi retrouvait un peu de lucidité, il fallut que le condamné prît l'attitude d'un suppliant. Voici, d'après Juvénal des Ursins, comment finit cette longue et déplorable affaire : « L'issue fut  
« que le Duc de Lorraine pria au Roy très-humblement qu'il  
« luy voulust pardonner, et qu'il le serviroit loyaument. Le  
« Roy luy pardonna ses bannissements et confiscations, et  
« eust le Duc rémission. »

(1) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. III. — V. pour la suite de l'affaire, *l'Histoire du règne de Charles VI*, par Juvénal des Ursins.

(2) Il avait poussé l'injure envers son suzerain jusqu'à faire arracher du fronton des portes de Neufchâteau un écu aux armes de France, que les magistrats y avaient arboré.

Cette solution définitive date de l'an 1413. Deux ans plus tard, Charles de Lorraine venait se joindre à l'armée française, contre les Anglais, sur le champ de bataille d'Azincourt; mais la sincérité de son dévouement à la cause royale n'en demeurerait pas moins douteuse; et en 1417, il justifiait de nouveau l'irritation des amis du dauphin, en acceptant d'Isabeau de Bavière l'épée de connétable de France. — Quant aux populations de son duché, divers incidents qu'il serait trop long de raconter ici tendent à prouver que, toute réserve faite à l'égard des Néocastriens, elles étaient plutôt hostiles que sympathiques au parti français. Enfin nous sommes également fondés à croire qu'il en était de même des populations de l'évêché de Toul. Le titulaire de cet évêché était alors un noble prélat vosgien, Henri de Ville-sur-Illon, parent de Charles II.

Après ce chapitre caractéristique de l'histoire de Neufchâteau, il importe également de nous représenter combien étaient faciles et continuelles les relations que les habitants de cette cité entretenaient depuis un temps immémorial avec ceux des territoires de la rive gauche de la Meuse, notamment avec ceux de Domremy; tel est l'objet du passage suivant, que j'emprunte textuellement à M. Luce :

La plupart des historiens de Jeanne d'Arc ont commis une profonde méprise, lorsqu'ils se sont représenté Domremy comme un recoin perdu et pour ainsi dire isolé du reste du monde ; une route, très fréquentée vers la fin du Moyen âge, traversait au contraire ce village. Cette route était l'ancienne voie romaine de Langres à Verdun, qui passait par Neufchâteau, Domremy, Vaucouleurs, Void, Commercy et Saint-Mihiel. Elle avait acquis encore plus d'importance depuis que le mariage de Philippe-le-Hardi avec Marguerite, fille de Louis de Male, avait réuni dans la même main la Flandre, l'Artois et la Bourgogne. Cette réunion avait eu pour effet d'activer les échanges entre les possessions extrêmes des princes bourgui-

gnons; et ces échanges avaient continué de se faire en majeure partie par le grand chemin qui, de temps immémorial, partait de Dijon et du plateau de Langres pour gagner les plaines de la Belgique, en suivant une direction parallèle au cours de la Meuse, et en longeant le cours de ce fleuve entre Neufchâteau et Domremy (<sup>1</sup>). La situation de Neufchâteau en avait fait de bonne heure l'un des entrepôts les plus considérables de ce transit. L'une des principales branches du commerce de cette ville, du moins à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et pendant tout le cours du XV<sup>e</sup>, était l'exportation dans les pays de la basse Meuse, et jusqu'en Flandre, des vins de Bourgogne en général et de Beaune en particulier; on employait au transport de ces vins de lourdes charrettes attelées parfois d'une douzaine de chevaux. Par la même voie, arrivaient de Flandre en Bourgogne les draps d'Ypres et de Gand. Le mouvement des voyageurs allait de pair avec celui des marchandises; et parmi les personnages de marque qui durent suivre plus d'une fois cette route pendant les jeunes années de la Pucelle, on peut citer Colette Boilet, de Corbie, la grande réformatrice des Clarisses, dont la vie se passa en allées et venues entre les maisons soumises à sa règle en Flandre, ou dans son pays natal, et celles qu'elle avait fondées en Bourgogne. Tout ce transit passait devant le seuil de l'habitation de Jacques d'Arc. Or, à une époque où les nouvelles de tout genre se transmettaient de vive voix et au moyen de messagers, il n'est pas sans intérêt de constater que la chaumière où naquit, et où vécut Jeanne, se trouvait sur le bord de l'une des voies les plus fréquentées de la région orientale du royaume, au XV<sup>e</sup> siècle.

### III. — LA DYNASTIE DES DUCS DE BAR. — LE MARIAGE DE RENÉ D'ANJOU ET D'ISABELLE DE LORRAINE. — LE TRAITÉ DE TROYES. — LES ANGLO-BOURGUIGNONS EN CHAMPAGNE. — LE CAPITAINE DE VAUCOULEURS.

Pour expliquer avec toute la précision désirable l'avène-

(1) Cette ancienne voie romaine traversait la Meuse à peu de distance des portes de Neufchâteau, le *Neomagus* des Latins, le *Neocastrum* du siècle de Charlemagne.

ment au trône ducal de Bar d'un jeune prince qui était né au château d'Angers en 1409, il faut d'abord rappeler que ce petit-fils de Louis I<sup>er</sup> d'Anjou, — le deuxième des quatre fils du roi Jean-le-Bon, — avait eu en même temps pour bisaïeule du côté maternel une fille de ce même Jean-le-Bon, et que cette fille de France, qui s'appelait Marie, était devenue duchesse de Bar par son mariage avec le comte de Bar Robert I<sup>er</sup>, en lui apportant pour dot le titre de duc. Après cela, l'explication se complète par les détails généalogiques que voici. De Robert de Bar et de Marie de France étaient nés : 1<sup>o</sup> Edouard III, le successeur de son père, une des victimes prédestinées de la bataille d'Azincourt; 2<sup>o</sup> Louis, entré tout jeune dans les ordres, et bientôt connu sous le titre de cardinal de Bar; 3<sup>o</sup> Jolande de Bar, mariée de bonne heure au roi d'Aragon Jean I<sup>er</sup>. C'était de ce mariage espagnol qu'on avait vu naître, à son tour, une Jolande d'Aragon; et enfin, c'était cette seconde Jolande qui, devenue la femme de son cousin français Louis II d'Anjou — dès lors candidat au trône de Naples — avait mis au monde trois fils, dont le deuxième était précisément notre René.

Cela dit, chacun sait le reste : en 1415, le désastre d'Azincourt avait fait échoir l'héritage ducal au cardinal Louis; et ce prince de l'Eglise, ne pouvant accumuler sur sa tête une mitre d'évêque et une couronne laïque, avait aussitôt conçu le projet de céder cette dernière au fils puiné de sa nièce aragonaise; il voulait conserver son siège épiscopal de Châlons, en attendant le jour assez prochain où il pourrait, par voie d'échange, se procurer celui de Verdun. Ce projet de donation du duché de Bar à René d'Anjou, il le mit en exécution à la date du 20 Mars 1419, par un acte conclu en son château de Foug; et le même jour, à la suite d'un accord secrètement négocié avec le duc Charles II, son voisin,

il fiança son petit-neveu à la jeune Isabelle, l'aînée des deux filles de ce souverain, à qui son père destinait l'héritage de la couronne de Lorraine. Au jour de la signature de cette convention de Foug, René atteignait à peine sa onzième année; aussi son grand'oncle s'était-il engagé à conserver provisoirement le gouvernement des deux Barrois, — tâche difficile pour un homme d'église, à une époque si profondément troublée; tâche impossible pour celui dont notre guide actuel trace ici le portrait en quelques mots :

Caractère indécis et faible sous des dehors impérieux, adonné tout à la fois aux pratiques de la dévotion et à l'amour des distractions mondaines, attaché d'ailleurs de vieille date au parti d'Orléans et d'Anjou, qui se confondait avec celui du dauphin Charles, le cardinal de Bar manquait de l'énergie nécessaire pour faire face aux difficultés que vint lui susciter, au lendemain du meurtre de Montereau, l'alliance intime de Philippe, duc de Bourgogne, avec le roi d'Angleterre Henri V... Le 24 octobre 1420, après que le mariage de René et d'Isabelle eût été célébré à Nancy, il s'empessa de remettre à Charles II, beau-père de René, la tutelle de son gendre, c'est-à-dire le gouvernement du duché de Bar (1).

Remarquons cette date du 24 Octobre 1420; cinq mois à peine s'étaient écoulés depuis le jour où le nouveau duc de Bourgogne et la reine Isabeau, réunis à Troyes, livraient par un prétendu traité de paix la couronne de France au roi d'Angleterre !

Des rives de la Seine à celles de la Meuse, ce n'avait été qu'un cri d'indignation... Comme la Champagne et la Brie étaient alors en proie à la famine, les pompes déployées à l'occasion du mariage de Henri V avec Catherine de France semblèrent une insulte à la misère générale... Un tel spectacle aurait inspiré du dégoût à des indifférents; comment n'aurait-il pas excité la réprobation, et redoublé encore le patriotisme des Champenois ralliés au parti du dauphin ? — Les femmes, surtout, rougirent en pensant qu'une

(1) *Jeanne d'Arc à Domremy*, chap. III, pages LXIV-LXIX.

personne de leur sexe avait pu méconnaître à ce point ses devoirs d'épouse et de mère ; et l'on commença dès lors à répéter dans les provinces orientales du royaume le dicton rapporté par Jeanne : Une femme a perdu la France ; une femme la sauvera.

A la suite des deux passages que je viens de citer, l'auteur constate qu'une des premières conséquences du traité de Troyes fut l'occupation de la Champagne par les Anglo-Bourguignons. Contrairement aux assertions de plusieurs autres historiens, certains documents dont il produit les textes l'autorisent à affirmer que les Anglais, pour leur compte, « se rendirent absolument maîtres du bailliage de Chaumont, » et qu'à dater de la même époque, « la châellenie de Vaucouleurs était, à vrai dire, le dernier lambeau de terre française que Charles VII eût conservé à l'extrémité orientale de son royaume... Pressé par les Anglo-Bourguignons au Sud, par le remuant et violent Robert de Saarbruck au Nord; enserré, à l'Ouest et à l'Est, entre les possessions des ducs de Bar et de Lorraine sans cesse en guerre avec leurs voisins, ce petit coin de terre était une sorte d'arène où venaient se heurter tous les partis. »

Fort heureusement, la défense de ce « coin de terre » était alors confiée à un homme habile autant que brave, *Robert de Baudricourt*, dont la connaissance nous intéresse à plus d'un titre :

Lorrain par son père Tiébaud de Baudricourt, ancien chambellan de Robert de Bar et gouverneur de Pont-à-Mousson, Champenois par sa mère Marguerite d'Aunoy, dame de Blaise-en-Bassigny, le capitaine de Vaucouleurs se ressentait de cette double origine : il avait la bravoure et l'énergie lorraines aiguës de finesse champenoise, d'une finesse qui n'était pas toujours exempte de duplicité. Appelé de bonne heure à recueillir l'héritage paternel, il avait succédé peu après à ses deux oncles (du côté maternel), Guillaume, bâtard de Poitiers, et Jean d'Aunoy, comme bailli de Chaumont et ca-

pitaine de Vaucouleurs... (1) Si l'on jette un coup d'oeil d'ensemble sur sa carrière politique et militaire, on y retrouve la même habileté cauteleuse, mais aussi le même esprit calculateur et égoïste, qui semble avoir présidé aux actes les plus importants de sa vie privée. Sans aucun doute, il lui fallut déployer, outre un rare courage personnel, des talents de tout genre, pour pourvoir à la défense d'une forteresse isolée et comme perdue dans une région entourée d'ennemis aussi nombreux que puissants. Abandonné à peu près complètement pendant un certain nombre d'années à ses seules forces, Robert n'en réussit pas moins à maintenir en définitive la châtelainie dont il avait la garde sous l'obéissance de Charles VII; mais ce précieux résultat fut acheté par une longue série d'expédients, de compromis, de ruses, ou plutôt de roueries diplomatiques et militaires tellement compliquées qu'il est parfois impossible, à la distance Où nous nous trouvons aujourd'hui des événements, d'en démêler l'écheveau.

Sur cette partie de notre sujet, voici les seuls renseignements qu'il nous importe de retenir. Pendant près de trois ans (1420-25), Robert de Baudricourt a eu la bonne fortune de s'attacher pour allié son belliqueux homonyme de Commercy. Par une intelligente association de leurs efforts et de leurs ruses, les deux champions réussirent, non seulement à protéger la châtelainie de Vaucouleurs, mais aussi à prendre l'offensive contre l'ennemi.

Ils faisaient à travers le bailliage de Chaumont des chevauchées continuelles, d'où ils ne manquaient jamais de rapporter du butin mort ou vivant, des marchandises, de l'argent, du bétail ou de riches particuliers; ils exigeaient de grosses rançons de tous les serviteurs et aussi parfois des simples sujets du duc de Bourgogne, ou de Henri V, qui tombaient entre leurs mains... Chacune de ces prises, chacune de ces courses appelait une revanche, que les capitaines anglo-bourguignons du voisinage n'avaient garde de négli-

(1) Ici l'auteur parle de deux mariages d'intérêt successivement contractés par Baudricourt; ces détails nous seraient inutiles. — Cette citation est extraite de son Chapitre VI, pages CLXII et CLXIII.

ger; et c'étaient toujours, cela va sans dire, des villages situés comme Domremy dans le ressort de la châteltenie qui faisaient les frais de ces représailles (1).

Par malheur, ces petites campagnes auxquelles le damoiseau participait pour la cause du « roi de Bourges, » ne l'empêchaient pas de se livrer pour son propre compte à d'autres razzias, celles-ci sur les terres du Barrois et de la Lorraine. Dans les premiers jours de 1424, Jean, comte de Salm, gouverneur général du Barrois sous la régence de Charles II, vint mettre le siège devant Commercy, et força Robert de Sarrebruck à signer une paix qui le désarmait vis-à-vis des souverains des deux duchés, mais qui lui inspirait en même temps l'idée d'abandonner la cause française pour celle du roi d'Angleterre. « Sa défection fut le prélude d'une suite d'échecs pour les partisans de Charles VII... »

#### IV. — LA FAMILLE DE JEANNE D'ARC. — LA LÉGENDE DU « SAINT ROYAUME DE FRANCE. » — LES DOMINICAINS ET LES FRANCISCAINS.

Jeanne d'Arc, née le 6 Janvier 1412, approchait de sa neuvième année à la date du traité de Troyes. Maintenant que nous avons une connaissance suffisante des circonstances extérieures et des faits qui, dans le cours de cette période désordonnée, étaient de nature à influencer sur les sentiments politiques de la modeste population de Domremy, il est temps de nous introduire au milieu d'elle, et, tout d'abord, de nous enquérir des origines de la famille d'Arc, afin de constater péremptoirement sa nationalité (2).

(1) Cette autre citation nous ramène au chap. III de M. Siméon Luce, page LXXI.

(2) Pour cette partie de mon étude, les passages que j'emprunte à M. S. Luce

Le nom de cette famille paraît lui être venu du village d'Arc-en-Barrois, situé à environ quatre lieues au Sud-Ouest de Chaumont (1). Quoiqu'il en soit de cette conjecture, *Jacques d'Arc*, le futur père de la Pucelle, était né vers l'an 1375 à Ceffonds, petite paroisse qui dépendait alors de l'abbaye de Montier-en-Der, et qui, de même que cette abbaye célèbre, appartenait au diocèse de Troyes. — Quant à Isabelle ou Isabeau, dite Romée de Vouthon, mère de Jeanne, elle était née dans la paroisse de Vouthon, en Barrois-mouvant, prévôté de Gondrecourt. « La famille de Jeanne offrait par conséquent la même dualité que son village natal ; et de même que Domremy était mi-partie de la Champagne et du duché de Bar, la Pucelle, Champenoise par son père, était Barroise par sa mère. »

La pieuse « Ysabelot Romée » avait pour cousin tout au moins, sinon pour frère, un abbé Henri de Vouthon, qui était curé de Sermaize, paroisse voisine de l'abbaye de Cheminon. L'appellation de *Romée*, qu'elle était seule à porter dans sa famille, n'était, paraît-il, qu'une épithète dont la destination primitive avait été de rappeler l'accomplissement d'un pèlerinage à Rome, mais dont l'usage, au XV<sup>e</sup> siècle, s'étendait à certains cas de pèlerinages moins lointains. « Jacques d'Arc et Isabelle de Vouthon avaient trois fils, Jacquemin, Jean et

sont extraits de ses chap. I et II. — Il peut être utile de consulter aussi deux notices de M. Boucher de Molandon, membre de la *Société historique* de l'Orléanais, l'une intitulée : *La famille de Jeanne d'Arc*, l'autre : *Jacques d'Arc, père de la Pucelle* (1878-85.)

(1) Les historiens de la Champagne rattachent l'origine du surnom d'Arc-en-Barrois (*Arx Barrensis*,) à l'existence fort ancienne d'un comté de Bar-sur-Aube. C'est donc le souvenir d'un Barrois champenois que l'on rencontre ici ; et selon toute apparence, cette ancienne circonscription, que certains chroniqueurs désignent par l'expression de *Ambarrensis*, ou *Ambo-barrensis*, comprenait en outre le territoire de Bar-sur-Seine. — Depuis lors, la commune d'Arc, devenue peu à peu une ville, a conservé son surnom pour se distinguer de ses homonymes, comme Arc-sur-Tille, etc.

Pierre, et deux filles, l'aînée nommée Catherine, la cadette, Jeanne ou plutôt Jeannette, celle qui devait, par son héroïsme, immortaliser sa race ».

« Quelle était la position de fortune, quelle était la position sociale des parents de Jeanne d'Arc ? » Interrogés sur cette question, les gens du pays appelés à déposer, en 1450, dans l'enquête ouverte pour aboutir au procès de réhabilitation, firent tous la même réponse : ils dirent que « le père et la mère de la Pucelle étaient de modestes cultivateurs et ne possédaient avec leur chaumière qu'un modeste patrimoine. » Cependant deux actes authentiques, dont mon principal guide publie pour la première fois les textes, « prouvent avec évidence que Jacques d'Arc figurait au premier rang des notables de Domremy. » Dans le premier de ces deux actes, daté du 7 Octobre 1423, « il est qualifié de doyen du village, et vient, à ce titre, immédiatement après le maire et l'échevin. » Dans le second texte, rédigé à Vaucouleurs le 31 mars 1427, « Jacques d'Arc de Domremy » figure comme procureur fondé de pouvoir des habitants de Domremy et Greux au sujet d'un procès qu'ils avaient alors à soutenir par devant le sire Robert de Baudricourt. « Ces deux pièces, la dernière surtout, offrent un intérêt sur lequel il serait superflu d'insister ; elles n'établissent pas seulement la situation relativement élevée de la famille d'Arc à Domremy ; elles montrent en outre que le père de Jeanne, investi officiellement de la procuration de ses concitoyens, était entré dès 1427 en relations directes et personnelles avec le capitaine de Vaucouleurs. » En résumé, ce serait à tort que l'on s'autoriserait de l'expression de « chaumière, » citée plus haut, pour en conclure que Jacques d'Arc n'était qu'un pauvre paysan.

M. Luce, dès le début de son long travail, avait entrepris

de reconstituer le milieu moral dont la petite *Jeannette* s'est trouvée entourée dès le berceau, et dans lequel l'ardeur de son amour pour « le saint royaume de France » s'est exalté, peu à peu, jusqu'à la conviction qu'elle était appelée à le délivrer du contact impur des Anglais. Sur cet ordre de recherches, l'auteur se résume en deux pages qui me semblent mériter ici une reproduction textuelle. Il commence en rappelant la joie causée aux habitants de Dornremy, en 1412, à la nouvelle reçue du gain du procès des bourgeois de Neufchâteau contre leur souverain détesté; il fait remarquer que l'arrêt du parlement, daté du 1<sup>er</sup> Août, n'est postérieur que de six mois à la naissance de Jeanne ; et il continue comme il suit :

L'humble enfant qui devait être l'instrument du salut de son pays naquit donc et grandit au milieu de cette effervescence patriotique. Ce qu'on peut appeler la légende mystique de la royauté française plana sur l'enfance et l'adolescence de la petite Jeannette, comme on l'appelait dans son village. D'ailleurs, il s'était rencontré un heureux concours de circonstances rarement réunies, qui faisait alors de l'obscur village de Domremy l'un des milieux les plus propices au plein épanouissement de cette légende. A une date que l'on ne saurait fixer d'une manière précise, mais certainement pendant le premier quart du XV<sup>e</sup> siècle, Pierre de Bourlemont, qui avait succédé comme seigneur de Domremy à Jean son père, était mort sans laisser d'enfants ; et ses seigneuries de Domremy et de Greux avaient passé à sa nièce Jeanne de Joinville... Une jeune châtelaine d'origine champenoise rentrait en possession de deux seigneuries situées à l'extrémité méridionale de la châtellenie de Vaucouleurs, que l'un de ses aïeux avait jadis cédée en totalité à Philippe de Valois. Cette jeune châtelaine avait beau être mariée à un seigneur lorrain, Henri d'Ogéville, chambellan de Charles II et son bailli de Vosge ; elle n'en appartenait pas moins à une famille française entre toutes; elle n'en comptait pas moins parmi ses ancêtres ce bon sénéchal de Champagne qui avait jadis immortalisé dans ses récits d'une naïveté éloquente la sainteté du roi de France. Comment Jeanne de Join-

ville, à moins de renier son origine, n'aurait-elle pas eu à cœur de propager dans son entourage le souvenir de relations où le prestige des Fleurs de Lis et l'illustration de sa race trouvaient également leur compte. Quoi qu'il en soit, nous ne sommes nullement surpris de lire dans une déposition faite par Dunois en 1456, à l'occasion du procès de réhabilitation, que Jeanne eut un jour une vision où elle aperçut Saint-Louis et Saint-Charlemagne qui priaient Dieu pour le salut du roi Charles VII, en même temps que pour la délivrance d'Orléans.

La sainteté du roi Louis IX formait en quelque sorte le couronnement de la légende mystique de nos rois ; mais ce qu'on trouvait à la base de cette légende, c'était le baptême de Clovis par Saint-Remy et le miracle de la sainte ampoule. Ici encore, le nom même du lieu natal de Jeanne suffit pour montrer que la future libératrice de la France dut être familiarisée de bonne heure avec ce côté de la légende. Suivant une remarque déjà faite par Michelet, et bien digne de l'intuition parfois profonde que ce voyant appliquait à l'étude des faits historiques, Domremy avait été pendant les premiers siècles du Moyen âge un fief de l'Abbaye de Saint-Remy de Reims, et l'église de ce village était placée sous le patronage de l'apôtre des Francs. D'où il suit que, tous les ans, à l'occasion de la fête patronale, Jeannette d'Arc entendait le curé de la paroisse, messire Guillaume Frontey, originaire de Neufchâteau, prononcer du haut de la chaire le panégyrique du saint patron de son église, et retracer à grands traits la légende du baptême de Clovis, non point telle qu'on la lit dans Grégoire de Tours, mais surchargée du merveilleux ajouté dans la version d'Hincmar à la narration primitive. Clovis, oint d'une huile d'origine céleste, et transmettant à ses successeurs le pouvoir d'opérer des miracles par la vertu de la sainte ampoule ; « Saint » Charlemagne, vainqueur des mécréants ; Saint-Louis, l'ascète couronné et le héros cher aux Joinville, — voilà surtout ce que les paysans de Domremy connaissaient de l'histoire des anciens rois de France. Aussi considéraient-ils les successeurs de ces rois comme des personnages aussi sacrés en leur genre, et dans l'ordre purement terrestre, que les Papes dans l'ordre spirituel... On se représentait alors le royaume de France comme un fief divin, et le roi tenant ce fief en vertu d'une délégation d'en haut. Cette idée apparaît nettement dans la fameuse lettre,

datée du 29 Mars 1429, où la Pucelle somme les Anglais de vider le royaume de France : « Et n'ayez point en votre opinion que vous « tiendrez mie le royaume de France de Dieu, le roi du ciel, fils de « Sainte-Marie; mais le tiendra le roi Charles, vrai héritier. » La même idée est exprimée avec plus de force encore dans une autre lettre que Jeanne écrivit de Reims au duc de Bourgogne le 17 Juillet, jour du sacre de Charles VII : « Tous ceux qui guerroient au « dit saint royaume de France guerroient contre le roi Jésus, roi « du ciel et de tout le monde, mon droiturier et souverain Sei- « gneur. »

Le même auteur, dans une autre partie de son œuvre, paraît attribuer une importance considérable au séjour que Jeanne dut faire à Neufchâteau, vers le printemps de 1428, époque où la population de Domremy toute entière y était venue trouver un refuge contre les outrages d'une bande d'Anglo-Bourguignons. « Cet exil à Neufchâteau, dit-il, dura une quinzaine de jours, pendant lesquels Jeanne se confessa deux ou trois fois à des religieux mendiants; et par ce mot il faut entendre des Frères mineurs ou Cordeliers, les seuls religieux mendiants qui possédassent alors un couvent dans celle ville. » Or ce couvent, établi à Neufchâteau, en effet, sous la dénomination vulgaire de *Cordeliers*, appartenait à l'ordre qui était plus anciennement connu sous le nom de Franciscains, et qu'une rivalité plus que séculaire animait, au temps dont il s'agit, contre l'ordre non moins fameux des Dominicains. Voilà par quel enchaînement d'idées l'incident du séjour de Jeanne à Neufchâteau, où elle avait une de ses marraines, conduit notre historien à écrire un de ses chapitres les plus curieux, sous ce titre spécial : *Les Dominicains à la cour de Bourgogne et les Franciscains à la cour d'Anjou-Sicile* (1).

(1)C'est le chapitre IX, commençant à la page CCXXVII. — Voilà de quelle manière l'auteur de *Jeanne d'Arc à Domremy* a numéroté les 312 pages de son

C'est un remarquable morceau d'érudition; mais je ne puis songer à en faire ressortir le mérite; il faut me borner aux quelques mots nécessaires pour définir le dualisme politico-religieux qui en fait le principal objet. Dans la France de Charles VI et de Charles VII, chacun de ces deux ordres rivaux s'était laissé gagner à la cause de l'un des deux partis dont les querelles déchiraient le royaume. Les Dominicains étaient *Bourguignons*; les Franciscains étaient *Armagnacs*. Par suite, tandis que Nancy, ou d'autres villes importantes du duché de Lorraine, accueillaient avec prédilection les Dominicains, ou Frères prêcheurs, dont le mot d'ordre était pris à la cour de Philippe le Bon, l'habile Jolande d'Aragon, mère de René d'Anjou, envoyait des Franciscains, ou Cordeliers, dans les deux Barrois (1).

Ce détail d'histoire ecclésiastique doit nous rappeler que le clergé séculier des paroisses de la châtellenie de Vaucouleurs dépendait du diocèse de Toul, et que ce diocèse, l'un des plus vastes de l'ancien royaume d'Austrasie, s'étendait en outre sur une grande partie du duché de Bar. On comprend que, par le fait même de cette étendue, un grand nombre des membres de son clergé pouvaient facilement se soustraire aux influences politiques de leur chef spirituel.

#### V. — LE VOYAGE DE JEANNE A NANCY. — LA CHRONIQUE DE LORRAINE.

Je n'ai pas à raconter la vie de Jeanne d'Arc; elle a été

texte personnel, — réservant les chiffres ordinaires pour les 416 pages de pièces justificatives (avec table analytique), qui composent la seconde partie de son volume.

(1) Jolande d'Aragon, veuve de Louis II d'Anjou, se parait du titre platonique de « Reine de Sicile; » et à dater du jour où sa fille Marie est devenue la femme

trop bien écrite par nos maîtres en histoire, et leurs livres sont trop répandus parmi nous, pour qu'il puisse me sembler utile de la résumer ici. Néanmoins, dans la série des actes qui précédèrent le départ de cette admirable fille pour la cour de Chinon, il en est un sur lequel je liens à m'arrêter, parce que c'est celui qui a le plus particulièrement servi aux inventeurs de la fiction dont je parlais dès le début de mon récit : c'est la visite faite par Jeanne, dans les premiers jours de 1429, au duc de Lorraine dans la capitale de ses états. Voici cet épisode, tel qu'il est présenté avec preuves à l'appui par M. Luce (1) :

Selon toute vraisemblance, ce voyage avait été concerté entre Robert de Baudricourt et le jeune duc de Bar. Ce qui nous le fait croire, c'est que, précisément à la date où ce voyage a eu lieu, c'est-à-dire dans les derniers jours de janvier 1429, nous voyons René d'Anjou quitter Saint-Mihiel, où il se trouvait alors, pour se rendre à Nancy auprès de son beau-père. Nous savons en outre que l'avant-veille de son départ, le samedi 29 janvier, il avait envoyé à Vaucouleurs un message adressé à Robert de Baudricourt. Né le 16 janvier 1409, le duc de Bar venait d'atteindre sa vingtième année. Doué d'une imagination ardente et d'une nature généreuse, il était à l'âge où l'esprit est le plus curieux, où l'âme encore naïve a le plus de penchant pour le merveilleux... Ce que le jeune duc avait entendu dire de Jeanne était par conséquent de nature à le captiver au plus haut point. Ajoutez que, fils d'une reine supérieure par le génie politique à tous les princes de son temps, René d'Anjou avait de bonnes raisons d'être plus prévenu que personne en faveur du sexe auquel appartenait une telle mère. On comprend donc qu'il eût un très vif désir de voir cette merveilleuse jeune fille dont la renommée commençait à se répandre ; il pensait peut-être que la Pucelle, en frappant fortement l'imagination de Charles II,

de Charles VII, elle a joué plus effectivement à la cour de son gendre le rôle de reine-mère. — C'était une des princesses les plus distinguées de ce temps.

(1) Chapitre VII, p. CXCVII, etc.

vieillard superstitieux et crédule, pourrait, l'aider à résister aux influences qui le poussaient à se faire le vassal de l'Angleterre. Toutefois, dans la crainte de se compromettre vis-à-vis de Bedford et de ses espions, il s'arrangea pour que l'entrevue n'eût pas lieu dans ses états, mais à Nancy. Le duc de Lorraine ressentait depuis longtemps déjà les atteintes de la maladie qui devait bientôt le conduire au tombeau ; et comme la rumeur publique attribuait dès lors à la Pucelle le pouvoir d'opérer des prodiges, il fut facile d'inspirer à Charles II le désir de la voir, en lui donnant à entendre qu'il avait chance de recouvrer par ce moyen la santé.

Avant de se mettre en route, Jeanne eut la précaution de se faire délivrer un sauf-conduit (1) ; et nous voyons par là qu'elle se considérait en Lorraine comme en pays ennemi. Elle se fit accompagner par Jean de Metz jusqu'à Toul ; puis elle continua son voyage et arriva dans la capitale du duché en compagnie de son cousin germain Durand Lassois. On ne sait que fort peu de chose relativement à l'entrevue de Nancy, mais on connaît sûrement ce qu'on en sait, car on le tient de la Pucelle elle-même ou d'un témoin à qui elle l'a rapporté. L'incident le plus notable, sans contredit, de cet entrevue, ce fut la demande qu'adressa la jeune visiteuse au duc de Lorraine de lui donner son fils (c'est ainsi qu'elle désigne René d'Anjou, gendre de Charles II), pour la conduire en France. Il y a lieu de s'étonner qu'aucun historien n'ait encore fait remarquer combien une telle demande était digne d'attention. Elle prouve jusqu'à quel point la Pucelle croyait pouvoir compter, malgré les apparences défavorables du moment, sur le dévouement absolu de René d'Anjou à la cause française ; et l'on en peut conclure qu'elle avait reçu sur ce sujet les confidences, soit du duc de Bar présent à l'entretien, soit de Robert de Baudricourt. C'est une nouvelle raison de croire à une entente préalable entre ces deux personnages au sujet de l'entrevue à Nancy.

Charles II consulta Jeanne sur sa maladie. Elle lui reprocha le scandale de sa liaison avec une concubine, et lui dit qu'il ne recouvrerait jamais la santé s'il ne revenait à une meilleure conduite.

(1) Ce fait est constaté par une des pièces du « Procès, » et il prouve en même temps que Baudricourt ne se proposait nullement d'accompagner Jeanne dans ce voyage, comme la « Chronique de Lorraine » l'a imaginé plus tard.

Elle le pressa de rompre tout commerce avec Alizon du Mai, ainsi que se nommait sa concubine, pour reprendre « sa bonne femme, » qu'il avait quittée et qu'il délaissait... »

Telle est la relation la plus autorisée que nous ayons sur ce voyage de Nancy. Ajoutons que, d'après l'examen des dates des documents produits par l'auteur, il y a lieu de penser qu'aucun d'eux n'était inconnu aux historiographes du règne d'Isabelle et de René. Mais alors, ce n'était plus la simple vérité qui pouvait plaire à leurs sujets de l'un et de l'autre côté de la Meuse; l'immense renommée de la victime des Anglais, bientôt accrue, s'il était possible, par le résultat du procès qui réhabilitait sa mémoire, avait singulièrement modifié l'opinion publique dans nos pays de l'Est. On s'était pris à vouloir que la glorieuse martyre de Rouen ait été lorraine de naissance. On se livra pour cet objet à un travail rétrospectif, parlant de ce fait que la régence du duché de Bar avait été exercée par Charles II pendant plusieurs années de la minorité de son gendre, — circonstance qui semblait permettre de fixer à cette époque (1420-24), une réunion territoriale, dont la réalisation ne devait s'effectuer qu'après le décès de René (1480). Bref, l'auteur anonyme de la *Chronique de Lorraine* s'avisa de représenter Robert de Baudricourt comme ayant dit à Jeanne, à Vaucouleurs : « Ma fille, vous veuX mener vers le duc Charles, à Nancy, « qui est vostre souverain seigneur; » à quoi la *Chronique* ajoute : « et la fille bien joyeuse fust. »

Je comprends facilement que cette anecdote ait fait fortune chez nos ancêtres du XV<sup>e</sup> siècle. Je ne suis qu'à moitié surpris de retrouver, même à Paris, « Jehanne la bonne lorraine, » dans une ballade consacrée par François Villon aux *Dames du temps jadis*; mais j'éprouve quelque peine à m'expliquer que, de nos jours encore, on trouve à l'Acadé-

mie française de savants lettrés qui, dans leurs écrits ou leurs discours, persistent à s'en tenir au mot de François Villon (1).

P. DE BOUREULLE.

*Docelles, 20 Avril 1889.*

(1) Cette ballade de Villon est celle dont le refrain est devenu un dicton populaire, tellement familier que beaucoup de personnes, aujourd'hui, le redisent sans savoir d'où il est venu. — Voici le couplet auquel je fais ici allusion :

La royne Blanche comme un lys,  
Qui chantoit à voix sereine,  
Berthe aux grands piés, Biétrys, Allys,  
Harembourge qui tient le Mayne,  
*Et Jehanne la bonne Lorraine,*  
Qu'Anglois bruslèrent à Rouen,  
Où sont-ils, vierge souveraine ?  
*Mais où sont les neiges d'antan ?..*

---



Plan de la route de Neufchâteau à Ligny par Gondrecourt

